

LA TRUITE DE PAPIER



Express

ZEC BATISCAN-NEILSON

Juillet 2015

Mot du président

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous rejoins à nouveau afin de vous informer des activités de la Zec et de sa gestion.

Le début de la saison s'est effectué passablement dans les normes habituelles quant aux dates d'ouverture prévues. Seulement quelques portions du territoire n'étaient pas accessibles. La fréquentation et les revenus sont redevenus à la normale contrairement à la saison précédente. L'année dernière, nous avons reçu 35 000,00 \$ en subventions pour la même période ce qui n'est malheureusement pas le cas cette année.

Malheureusement, un événement mortel est venu assombrir la première fin de semaine d'ouverture de la pêche. Deux de nos utilisateurs réguliers ont perdu la vie, dans leur

roulotte, au camping du lac Neilson. La cause de ces décès est due à une défectuosité d'un appareil fonctionnant au gaz propane. Lorsque je fus informé de la situation, je me suis rendu sur place afin de répondre aux questions des médias et des autres campeurs qui éprouvaient le besoin d'en parler. Nous nous sommes fait un devoir de présenter nos condoléances aux deux familles et d'être présents à l'occasion des funérailles.

Par ailleurs, un autre triste événement est venu accabler l'un des membres de notre personnel de la voirie, monsieur Alain Brassard. La conjointe de monsieur Brassard est décédée au début de la saison. Naturellement, l'épreuve est très pénible pour monsieur Brassard, considérant le jeune âge de madame.

Cette fois encore, le directeur général, moi et que quelques collègues de travail avons offert tout notre support à monsieur Brassard et avons assisté aux cérémonies funéraires.

En début de saison, nous avons eu une rencontre avec nos assistants à la protection de la faune, le directeur général de la Zec et des agents de la protection de la faune. Le but de la rencontre était de faire le suivi du plan de protection de la saison dernière et de préparer le plan pour la nouvelle saison. En 2014, les assistants à la protection de la faune ont émis 11 constats d'infraction et les agents de la protection 7 pour un total de 18 constats d'infraction. L'infraction la plus fréquente est de ne pas s'être inscrit et d'avoir omis de défrayer les coûts pour les activités pratiquées. Même si le

poste d'accueil est fermé, il faut **toujours** être titulaire d'un droit d'accès qui en confirme les paiements et l'enregistrement.

Nous avons, par la même occasion, préparé le plan de protection pour la saison de pêche 2015. Une nouvelle rencontre est prévue prochainement afin de préparer le plan de protection pour les différentes périodes de chasse.

Quelques précisions nous furent données concernant le fait qu'il est interdit de **transformer** le poisson en forêt. De plus, les poissons doivent être identifiables et comptables en tout temps. Nous avons aussi discuté de l'infraction pour fausse déclaration : le fait de ne pas déclarer tous les plans d'eau pêchés même s'il n'y a pas de capture. Si un assistant ou un agent de la protection de la faune vous a vu pêcher sur un plan d'eau et qu'il n'y a pas ou une fausse déclaration à la sortie, un constat d'infraction peut être produit.

Notre important projet concernant l'aménagement d'un secteur favorisant la reproduction et la chasse à la gélinotte huppée se poursuit cette saison. Nous

devrions recevoir des subventions sous peu pour ce projet.

Parmi tant d'autres projets, celui de l'aménagement de frayères à la charge du lac Sarotte sera effectué cette saison. Nous profiterons d'une subvention de Pêches et Océans Canada. Nous formulerons aussi une demande de subvention à la ville de Saint-Raymond pour le remplacement d'un important ponceau dans un secteur sous sa juridiction.

Les membres de la direction générale, des membres du conseil d'administration, des membres de notre personnel et moi avons reçu bien des revendications concernant les interventions par les compagnies forestières : la destruction de paysages, les bris de chemins, l'obstruction de fossés et de ponceaux, la destruction de prises et de conduites pour la fourniture en eau, etc.

Quelquefois, les commentaires sont pénibles à entendre même si nous n'y sommes pour rien. On nous accuse de ne rien faire et de ne pas surveiller les travaux.

Pourtant, nous participons à toutes les rencontres de planification en prévision des interventions à venir. En période d'interventions, nous fréquentons régulièrement les secteurs en opération et nous constatons souvent que cela ne correspond pas aux prévisions. On nous rétorque que la configuration du terrain n'était pas comme on pensait au moment de la réalisation des prévisions d'interventions.

Je suis intervenu auprès des responsables régionaux du ministère à Duchesnay, lorsque nous avons constaté l'état des chemins où il y avait des interventions. Dans quelques secteurs, tout a été réparé et on ne voit presque pas qu'il y a eu des travaux. Malheureusement, ce n'est pas pareil partout, mais on veille au grain.

Je vous rappelle qu'il est inutile de se fâcher contre les gens de la Zec. Nous vous assurons que tous les efforts possibles sont faits de notre côté.

Dans un autre ordre d'idées, nous constatons que des utilisateurs ne portent pas sur eux une

copie de leur droit d'accès lorsqu'ils se promènent en Quad sur les chemins de la Zec. Le constat d'infraction pour cette négligence peut entraîner l'amende prévue plus des frais qui sont de plusieurs centaines de dollars au total.

Je termine, en vous souhaitant une bonne fin de saison. Je me dois de vous aviser que plusieurs plans d'eau devront être fermés à la pêche dans les

prochaines semaines selon le succès de captures.

Même si bien d'autres sujets mériteraient de vous être présentés, je me dois de laisser de l'espace aux autres intervenants.

Je vous dis donc : «À la prochaine!»

Michel Gagnon



Mon lac est fermé!!

Encore cette année, les personnes chanceuses qui bénéficient d'un terrain de villégiature sur le territoire de la Zec, croyant que le lac devant ce terrain est **leur lac**, nous affligent de tous les maux au moment où nous devons procéder à la fermeture de la pêche de ce plan d'eau (Voir la dernière page). Malheureusement, ces

personnes ne semblent pas comprendre que l'un des mandats de la Zec est **la protection de la faune**. Les quotas sont là afin de protéger l'espèce. Si nous voulons en profiter encore longtemps pour nous et nos survivants, il nous faut agir. Comme il fut mentionné antérieurement, le quota d'un plan d'eau se compte d'une seule

façon : le poids total des captures en kilogramme.

Évidemment, on peut transformer ces kilos en nombre, nous connaissons le poids moyen des poissons de chaque lac, donc en faisant une règle de trois on peut déterminer ce nombre.

Exemple : Le lac Sirois possède un quota de 225kg et le poids moyen des captures est de 150g. Donc $225\text{kg} / .150\text{kg}$ donne 1500 captures.

Voici les commentaires de clients mécontents du lac Soixante-Arpents au sujet de la fermeture de leur lac. Ces commentaires élogieux envers la direction ont été affichés à l'accueil La Mauvaise.

La signature des clients a été retirée du texte d'origine

60 ARPENTS

BRAVO MON CHAMPION

ÇA PREND-TU UN **TBNK DE FONCTIONNAIRE DE MERDE, FERMER UN LAC DE CETTE SUPERFICIE, TU ME FERAS PAS ACCROIRE QUE LE QUOTAS AS ÉTÉ ATTEINT
TBNK OUVERT LE 15/05/15 FERMÉ LE 26/06/15, L'EAU EST À 10/12 DEGRÉ
CRS DE CABOCHON.**

**TOUT CE QUE TU VEUX C'EST NOTRE CASH LE RESTE, C'EST PAS IMPORTANT
TBNK DE TROU DE CUL.**

UN PROPRIÉTAIRE MÉCONTENT.